

MT17 | Réaliser un bio-nettoyage dans les établissements de santé > 2 jours



Publics :

- Salarié intervenant dans le domaine de la propreté et des services associés réalisant des techniques d'entretien manuel.
- Personne en reconversion professionnelle.
- Demandeur d'emploi. Agent de propreté en collectivité. Salarié en insertion.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.



Prérequis : Comprendre et parler le français.



Objectifs : Comprendre les obligations des établissements de santé en termes de bionettoyage et appliquer les protocoles de désinfection.



Contenu :

1 – Intégrer les obligations des établissements de santé

- Les différents types de structures
- L'accréditation hospitalière

2 – Comprendre les mécanismes de transmission des microbes.

- Les micro-organismes, les infections nosocomiales
- Les modes de contamination

3– Connaitre et prévenir les risques

- Les zones à risques : classification
- La lutte contre les infections nosocomiales
- L'hygiène, les attitudes et le bionettoyage

4 – Les protocoles de bio-nettoyage

- Le choix du matériel et des produits
- Le dépoussiérage, le balayage, le lavage
- La désinfection, la pré-imprégnation

5- Les contrôles de résultats

- Le contrôle visuel et microbiologiques

Pratique :



Compétences et capacités visées :

- Comprendre les obligations des établissements de santé
- Préparer les produits et le matériel pour faire un bionettoyage
- Appliquer les protocoles de désinfection en milieu hospitalier



Modalités pédagogiques et outils :

Exposés, travaux en sous-groupe, mises en situation professionnelle, jeux, démonstrations et essais. Documentation technique. Formateur en techniques professionnelles propreté.

Vidéo projecteur, paperboard, équipement propreté

Modalité d'évaluation : QCM ou questionnement oral

Validation : Attestation suivi de formation



Organisation :

Durée : 2 jours soit 14h en présentiel ou sur site

Lieu : Rennes en INTER ou en INTRA en entreprise, collectivité

Tarif : 700€ HT/pers



Infos +

Accompagnement administratif pour l'établissement du dossier formation

Prévoir une tenue de travail – Chaussures de sécurité **obligatoire**

Délai d'accès : 1 mois à compter de la demande à : contact@kursus-formation.com